



DECISION DU PRESIDENT DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°DC-2025-142

Objet :

**Marché de travaux de
réhabilitation du réservoir Le
Souchon à Thizy-les-Bourgs**

Avec le groupement TEOS / I2E

LE PRESIDENT,

Vu l'arrêté interpréfectoral n°117 du 29 décembre 2023 relatif à l'adhésion de la Communauté d'agglomération Loire Forez, des communautés de communes des Vals d'Aix et d'Isable, du Pays d'Urfé et de Marcigny au syndicat mixte « Roannaise de l'eau » ;

Vu les articles L.2123-1 et R.2124-2 du Code de la commande publique relatifs aux marchés passés en procédure adaptée ;

Vu la délibération n°2025-037 du comité syndical du 21 mai 2025 donnant délégation de pouvoir au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la conclusion, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres dont le montant est inférieur aux seuils européens de procédure formalisée, quels que soit l'objet, la nature ou le mode de passation lorsque les crédits nécessaires sont inscrits au budget

Considérant qu'une consultation a été organisée le 24 mars 2025 en procédure adaptée ouverte pour les travaux de réhabilitation du réservoir Le Souchon à Thizy-les-Bourgs ;

Considérant qu'à la date de remise des offres, le 7 mai 2025, 3 offres ont été déposées dans les délais ;

Considérant qu'à l'issue de l'analyse des offres et pondérations des critères de choix, la Commission d'examen des marchés en date du 24 juin 2025 a donné son avis sur l'attribution du marché ;

En conséquence, Monsieur le Président

DECIDE

- 1°) d'approuver le marché de travaux de réhabilitation du réservoir Le Souchon à Thizy-les-Bourgs, aux vues des offres proposées basées sur le Décompte de Prix Global et Forfaitaire, avec le groupement TEOS / I2E pour un montant de 261 059.30 € HT;
- 2°) de préciser que le marché a une durée d'exécution de 7 mois à compter de sa notification ;
- 3°) de signer le marché correspondant ;
- 4°) de dire que les dépenses seront réglées sur les crédits ouverts au budget concerné.

Roanne, le 27 juin 2025

Le Président,

Daniel FRECHET